

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 18 février 2020  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Antoine BARDE	Maire	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	
Mme Claudine HENTSCH	Adjointe	

**Bureau du Conseil municipal**

M. LINGJAERDE Pierre	Président	
M. THIERRIN Jean-Marc	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	<i>Excusée</i>

**Conseillers municipaux**

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
BARON LEVRAT Stéphanie		RICCIUTI Giuseppe	
CURZON Jacqueline		THIBAUT BULLIARD Claire	
DECHEVRENS Pierre-Yves			
GUBELMANN Yves			
GAILLARD Philippe			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

**Public :** /



**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 3 décembre 2019.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communication(s) du bureau.**
- 4. Rapports de commissions.**
  - a) Rapports de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séances du 18 novembre et du 9 décembre 2019 et du 4 février 2020. Mme Florence PULIDO, Présidente.
  - b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 28 janvier 2020. Monsieur Jérôme JACQUIER, Président.
  - c) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 28 octobre 2019. Monsieur Jean-Marc THIERRIN, Président.
- 5. Projets de délibérations.**
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D - 122** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 30'000 F pour l'étude de faisabilité d'aménagement des locaux du tennis club, du restaurant et des extérieurs - Parcelle No 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D - 123** – Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la parcelle dp communal N° 6327/30 et à charge de la parcelle N° 6264/31 – Dossier G. Paley & Fils SA – Chemin de Avallons 13 à Anières.
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D - 124** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 450'000 F pour les travaux préalables à l'installation d'un bâtiment provisoire mairie-école - Parcelle N° 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D - 125** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 d'un montant de TTC 40'000 F. Rubrique : 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs /Autres loisirs - Subvention – En faveur d'AJAFEST d'Anières pour la manifestation des 7 et 8 août 2020.
  - ✚ **Délibération 2015-2020 – D - 126** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 d'un montant de TTC 70'000 F. Rubrique : 3290.00.31300.06 / Culture, sport et loisirs /Fête du 1<sup>er</sup> août – En faveur de la manifestation du 1<sup>er</sup> août 2020.
- 6. Projet(s) de motion(s).**
- 7. Réponse de l'Exécutif : Motion 2015-2020 M – 18 « Pour une véritable stratégie de sécurité communale. »**
- 8. Projet(s) de résolution(s).**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoints**
- 10. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 11. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**



M. le Président ouvre la séance du 18 février 2020 à 20h00, et souhaite la bienvenue à l'Assemblée.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

**Point 1**  
**Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 03 décembre 2019.**

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER.

*A la page 13*

Mme Corinne ALANKHO-BAUER affirme qu'elle était présente pour la conception des cadeaux de Noël et la distribution des cadeaux aux enfants.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère, tenant compte de la remarque précitée, que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

**Point 2**  
**Discussion et approbation de l'ordre du jour.**

M. le Président informe que le point 7 est supprimé. Il s'agit de la réponse de l'Exécutif à la Motion 2015-2020 M - 18 « Pour une véritable stratégie de sécurité communale. ». Il n'y a pas eu de vote en commission.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

**Point 3**  
**Communications du bureau.**

M. le Président informe qu'il n'y pas de communications du bureau.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

**Point 4**  
**Rapports des commissions.**

**a) Rapports de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séances du 18 novembre et du 9 décembre 2019 et du 4 février 2020. Mme Florence PULIDO, Présidente.**

M. le Président passe la parole à Mme Florence PULIDO pour la lecture du rapport.

*Mme Florence PULIDO passe la parole à Mme Elisabeth BERY pour son rapport sur AJAFEST.*

**📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Florence PULIDO et Mme Elisabeth BERY pour les rapports.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe qu'elle reprend la place de Mme Anne LEBOISSARD pour l'organisation du Conseil municipal fictif de cette année.



**b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 28 janvier 2020. Monsieur Jérôme JACQUIER, Président.**

M. le Président passe la parole à M. Jérôme JACQUIER pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie M. Jérôme JACQUIER pour son rapport.

**c) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 28 octobre 2019. Monsieur Jean-Marc THIERRIN, Président.**

M. le Président passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN pour la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie M. Jean-Marc THIERRIN pour son rapport.

Mme Elisabeth BERY souhaite rappeler à M. Jean-Marc THIERRIN que les conseillers ont reçu une note de M. le Maire Antoine BARDE qui donne le cadre pour rédiger les rapports. Il ne s'agit pas de raconter exactement ce qui a été dit pendant la séance, mais d'être succinct.

M. Jean-Marc THIERRIN explique qu'il trouvait important de relater ce que la Gendarmerie avait dit et que cela soit public.

Mme Pierre-Yves DECHEVRENS approuve l'explication de M. Jean-Marc THIERRIN.

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

**Point 5**  
**Projets de délibérations.**

**DELIBERATIONS**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✦ **Délibération 2015-2020 – D - 122 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 30'000 F pour l'étude de faisabilité d'aménagement des locaux du tennis club, du restaurant et des extérieurs - Parcelle No 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.**

Vu la volonté de procéder à l'optimisation de l'aménagement de la parcelle et d'adapter les locaux à l'évolution des différentes fonctions et de créer une connexion directe avec le futur aménagement de la place du Haut présenté dans le cadre du Plan Directeur Communal ;

Vu la présentation du projet lors de la séance de la commission « Urbanisme et constructions » le 28 janvier 2020 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du 28 janvier 2020 ;

Sur proposition de M. le Maire,

**Le Conseil municipal**  
**décide par**  
**16 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**



1. D'accepter l'étude du projet de faisabilité des locaux du tennis club et du restaurant - Parcelle No 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.
2. D'ouvrir un crédit d'étude de TTC 30'000 F pour le projet de faisabilité des locaux du tennis club et du restaurant - Parcelle No 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

---

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

↓ **Délibération 2015-2020 – D - 123 – Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la parcelle dp communal N° 6327/30 et à charge de la parcelle N° 6264/31 – Dossier G. Paley & Fils SA – Chemin des Avallons 13 à Anières.**

Vu l'intérêt d'adapter le gabarit et l'ambiance du chemin des Avallons à l'usage de « chemin des écoliers » appartenant au dp communal, selon la révision du Plan Directeur Communal en cours, sur la parcelle N° 6327/30, propriété de l'agence immobilière G. Paley & Fils SA ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » du 28 janvier 2020, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour la constitution de cette servitude à pied et à véhicules au profit de la parcelle N° 6327/30 sur la parcelle N° 6264/31 ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du 28 janvier 2020 ;

Vu le préavis défavorable de la commune d'Anières sur le dossier de requête en autorisation DD 109537/1 du bureau Paley Architectes mandaté par la société CAPSKY Finance Sarl ;

Vu que les frais estimés à 4'000 F du notaire se rapportant à la constitution de cette servitude seront à la charge de la Commune, prélevés sur le budget de fonctionnement 2020 ;

Vu le plan de servitude réalisé par le bureau Ney & Hurni SA, géomètre officiel à Genève, du 9 mai 2017 ;

Vu le projet d'acte notarié de l'étude Wicht Bonnefous Michel, notaires à Genève, du 10 février 2020 ;

vu l'exposé des motifs,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k et 50 al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal décide  
par  
16 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**



1. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et à véhicules, au profit de la parcelle N° 6327/30 et à charge de la parcelle N° 6264/31;
2. De charger M. le Maire Antoine Barde et son Adjoint M. Pascal Wassmer, de signer l'acte notarié relatif à la constitution de la servitude décrite sous point 1.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D - 124 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 450'000 F pour les travaux préalables à l'installation d'un bâtiment provisoire mairie-école - Parcelle N° 5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D-033 « Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 350'000 F pour l'étude de la transformation et rénovation des locaux de la mairie et de la poste, sis 1 rte de la Côte d'Or - Parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières », votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 14 juin 2016 et approuvée par le Département du territoire en date du 5 septembre 2016 ; et son exposé des motifs ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D-107 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 210'000 F pour le développement du projet et l'établissement du devis général des travaux de la mairie, ainsi que pour le développement du dossier technique en vue de l'appel d'offre d'entreprise générale et les prestations de conduite d'une procédure AIMP pour le bâtiment provisoire - Parcelle N° 5571/RF42, propriété de la commune d'Anières » votée à la majorité par le Conseil municipal en date du 14 mai 2019, et approuvée par le Département du territoire en date du 2 juillet 2019 ; et son exposé des motifs ;

Vu la délibération N° 2015-2020 D – 117 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement estimé à TTC 6'600'000 F pour la réalisation des travaux de rénovation et transformation de la mairie, sise route de la Côte d'Or 1, parcelle N° 5571/RF 42, propriété de la commune d'Anières » ;

Vu la présentation du dossier à la séance de commission « Urbanisme » du 28 janvier 2020, lors de laquelle les membres ont préavisé *favorablement, à la majorité*, d'engager la réalisation des travaux préalables à l'installation d'un bâtiment provisoire affecté dans une première phase à l'administration publique et dans une deuxième phase à une école et de voter une délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 450'000 F ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du 28 janvier 2020 ;

Sur proposition de M. le Maire,

**Le Conseil municipal  
décide par  
14 oui – 2 non – 0 abstention**

1. De réaliser les travaux préalables à l'installation d'un bâtiment provisoire mairie-école – Parcelle N°5270/RF 29 en zone sportive – Propriété de la commune d'Anières.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'engagement de TTC 450'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.





4. D'amortir la dépense nette, dès 2020, au moyen de 5 annuités correspondant à la durée de vie estimée du bien qui figureront dans les fonctions 0290 – Immeubles administratifs et 2170 – Bâtiments scolaires.

M. Jean-Marc THIERRIN explique son opposition : il était contre la Mairie et suit la logique.

M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération 2015-2020 – D - 125 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 d'un montant de TTC 40'000 F. Rubrique : 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs /Autres loisirs - Subvention – En faveur d'AJAFEST d'Anières pour la manifestation des 7 et 8 août 2020.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 32'500 F, rubrique 3420.01.36360.00 « Culture, sport et loisirs – autres loisirs – subventions » du budget de fonctionnement 2020, voté par le Conseil municipal le 12 novembre 2019, approuvé par le Département de la sécurité le 09 décembre 2019 et exécutoire le 14 janvier 2020;

Vu la présentation du dossier à la commission « Sociale, culture et loisir » du mardi 4 février 2020, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 40'000 F dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs /Autres loisirs – Subvention, en faveur d'AJAFEST d'Anières pour la manifestation des 7 et 8 août 2020 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
par 13 oui- 0 non – 3 abstention(s)**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 40'000 F dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs/Autres loisirs - Subvention – En faveur d'AJAFEST d'Anières pour leur manifestation des 7 et 8 août 2020.
2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2020 en dépenses supplémentaires 2020 dans la rubrique 3420.01.36360.00 / Culture, sport et loisirs – Subvention.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 40'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Mme Jacqueline CURZON pour le Groupe PLR, a trois remarques, concernant ce projet de délibération :

- 1) Le contrôle des décibels lors d'un festival est régi par une ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons lasers lors de manifestations. Les installations techniques au laser devront être opérées en stricte conformité avec ces prescriptions. La commune d'Anières doit se réserver le droit de faire contrôler le respect de ces normes, surtout lors d'une manifestation destinée à la jeunesse.
- 2) Le Groupe PLR est heureux d'entendre que les organisateurs vont trouver un emplacement alternatif pour le festival, afin de ne pas déranger chaque année les mêmes riverains. Le Groupe PLR salue l'initiative ambitieuse d'un groupe de jeunes du village en préparant la



troisième édition du festival. Ils ont montré que leur idée a un potentiel de pérennité qui continuera de donner du plaisir aux participants et artistes invités.

- 3) Le Groupe PLR souhaite souligner que le montant de subvention reçu par cette association s'élevé depuis sa création, à plus de CHF 100'000.- et que dans le temps ce festival devrait avoir comme objectif de réduire sa dépendance sur les subventions communales. La logique voudra que d'autres initiatives associatives aient accès à des aides publiques similaires. Que ferons-nous la prochaine fois que des habitants du village souhaitent organiser un festival à l'échelle cantonale sur deux jours ? CHF 40'000.- à chaque fois ? Il est difficile de refuser une fois que le précédent est établi. Par comparaison, le festival Antigél dépend de subvention publique au maximum à hauteur de 40% de leur budget. Les autres 60% viennent de la billetterie et vente de boissons et nourritures. Ils ne font pas un bénéfice de 10%. Le Conseil municipal pourrait fixer une règle similaire comme objectif à moyen terme pour le festival AJAFEST.

Mme Florence PULIDO, membre du comité d'organisation AJAFEST, souhaite apporter une précision sur les décibels. Les deux premières années, les tests ont été effectués, la police est venue vérifier. Dans le cadre de ce genre de concert, le festival a droit à 92 ou 93 décibels aux premiers auditeurs. Sur les deux éditions, le festival a été en-dessous des normes autorisées selon les autorisations reçues. Lors de la première année, étant soucieux du bruit, le comité AJAFEST a décidé de prendre un sonomètre portable. Mme Florence PULIDO et M. Amaury GRELLY, Président de l'association des jeunes aniérais, ont été 4 fois durant les soirées à différents endroits de la Commune et sur Corsier également, afin de vérifier les décibels. Celles-ci ne dépassaient pas le bruit d'un aspirateur. Ils se sont renseignés à la Police et par rapport aux ordonnances en fonction du lieu et du son dirigé, et la seule ordonnance restrictive sont les 92- 93 décibels aux premiers auditeurs. Il n'y a aucun pallier au niveau de la distance.

Mme Jacqueline CURZON précise qu'il s'agit de 96 décibels.

Mme Pierre-Yves DECHEVRENS se réjouit que le Groupe PLR reprenne ses idées de l'année passée où il avait proposé de donner la moitié de la subvention et que la deuxième moitié serait donnée pour autant qu'ils expliquent leur dépassement de budget, s'il y en a un.

Mme Elisabeth BERY explique que dans le projet de délibération, le point 3 n'y figure pas. Il portait sur un éventuel prochain budget prévisionnel. La commission sociale souhaite que celui-ci soit présenté avec plus de clarté.

M. le Président demande si l'assemblée est d'accord de rajouter ce point à la délibération.

M. le Maire Antoine BARDE ajoute que ce point figure dans l'exposé des motifs.

Mme Jacqueline CURZON ajoute qu'il est mentionné dans l'exposé des motifs « les membres de la commission des finances » alors qu'il s'agit des membres de la commission sociale.

M. le Maire Antoine BARDE rappelle que si un amendement doit être déposé, celui-ci doit être écrit par un membre du Conseil municipal et lu, afin que celui-ci soit discuté et que d'autres groupes aient la possibilité d'apporter des sous-amendements si nécessaire.

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT explique que lors de la commission sociale, les membres ont dit que s'il y avait un prochain crédit demandé, il était nécessaire de présenter un budget. Ils ne conditionnent pas les CHF 40'000.-.

Mme Jacqueline CURZON demande une suspension de séance afin de discuter de cela.

*M. le Président suspend la séance.*

*M. le Président rouvre la séance.*

M. le Président trouve l'intervention de M. le Maire Antoine BARDE judicieuse, à partir du moment où les conditions figurent dans l'exposé des motifs, cela fait partie des conditions de vote.





Mme Jacqueline CURZON ajoute que le texte du rapport qui mentionne « un éventuel prochain budget doit être présenté avec plus de clarté » que celui-ci soit remplacé par la phrase suivante : « un budget d'exploitation prévisionnel détaillé soit présenté à l'Exécutif ».

Mme Roberta RANNI ne comprend pas, car ils demandent quelque chose qui va se faire dans le futur. Ils ne savent pas si l'AJAFEST va solliciter une subvention pour l'année prochaine.

M. le Président demande si la condition concerne les montants donnés ce jour ou pour une prochaine fois.

Mme Elisabeth BERY, au nom de la commission sociale, explique qu'ils souhaitent mettre une limite.

M. le Président propose de voter le texte comme tel et que la commission sociale soit plus stricte par rapport à ces conditions.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

**Délibération 2015-2020 – D - 126 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 d'un montant de TTC 70'000 F. Rubrique : 3290.00.31300.06 / Culture, sport et loisirs /Fête du 1<sup>er</sup> août – En faveur de la manifestation du 1<sup>er</sup> août 2020.**

Vu le crédit budgétaire de TTC 120'000 F, rubrique 3290.00.31300.06 « Culture, sport et loisirs – autres loisirs – Fête du 1<sup>er</sup> aout » du budget de fonctionnement 2020, voté par le Conseil municipal le 12 novembre 2019, approuvé par le Département de la sécurité le 09 décembre 2019 et exécutoire le 14 janvier 2020;

Vu la présentation du dossier à la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 4 février 2020, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à la majorité, pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 70'000 F dans la rubrique 3290.00.31300.06/ Culture, sport et loisirs /Autres loisirs – Fête du 1er aout, en faveur de la manifestation du 1<sup>er</sup> aout  
Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide  
par 16 oui (unanimité)– 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de TTC 70'000 F dans la rubrique 3290.00.31300.06/ Culture, sport et loisirs /Autres loisirs – Fête du 1er aout, en faveur de la manifestation du 1er aout.
2. De comptabiliser le montant prévu à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2020 en dépenses supplémentaires 2020 dans la rubrique 3290.00.31300.06/ Culture, sport et loisirs /Autres loisirs – Fête du 1er aout.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de TTC 70'000 F par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.



**Point 6**  
**Projets de motions.**

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projets de motions.

M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

**Point 7**  
**Projets de résolutions.**

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projets de résolutions.

M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

**Point 8**  
**Propositions du Maire et des Adjointes**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. le Maire Antoine BARDE n'a pas de propositions.

\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.*

Mme l'Adjointe Claudien HENTSCH n'a pas de propositions.

\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

Mme l'Adjointe Claudien HENTSCH n'a pas de propositions.

M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour.

**Point 9**  
**Communications du Maire et des Adjointes.**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

M. le Maire Antoine BARDE n'a pas de communications.

\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.*

Mme Claudine HENTSCH prend la parole :

« Un point traitant du règlement relatif à l'octroi de subventions d'aide en Suisse aurait dû être inscrit à l'ordre du jour de ce soir, mais le groupe PLR ne souhaite pas valider de nouveaux règlements avant la fin de cette législature. Je tiens néanmoins à préciser que les règlements relatifs à « l'octroi de subventions d'aide en Suisse » et du fonds « aide en suisse » que nous avons l'intention de soumettre au vote ce soir avaient comme but de donner le cadre légal nécessaire à la commission sociale pour continuer à travailler comme elle a pris l'habitude de le faire, c'est-à-dire donner un avis sur les subventions attribuées ensuite par l'Exécutif.



La commission n'a plus cette compétence depuis que le Conseil Municipal a abrogé les règlements sur l'octroi et le fonds « aide en suisse », c'est à dire depuis le 31 décembre 2017.

Lors de la séance de la commission des finances du 15 octobre 2019 Mme MATTHEY-DORET, a pu nous donner un avis de droit là-dessus : Le conseil municipal vote le budget et l'examine, mais la gestion budgétaire relève des compétences de l'Exécutif. Par contre, s'il y a un règlement qui donne la compétence à la commission sociale, la commission peut effectuer un travail d'analyse sur les demandes et donner un avis.

Le règlement qui a été proposé au vote d'un préavis à la dernière commission sociale a été élaboré avec l'aide de M. ZUIN et validé par le SAFCO. Les habitudes actuelles ainsi que les propositions faites à plusieurs séances de commission ont été prises en compte. En vue de la mise en place du système de contrôle interne permettant de synthétiser l'analyse et le processus des dossiers entrant par les membres de l'administration, M. ZUIN a également préparé la matrice des contrôles clés permettant une gestion efficace, transparente et équitable des nombreux dossiers de demandes de subvention.

La commission sociale a pu constater que le nombre de dossiers à traiter était trop important et ceci malgré une pré-sélection par les présidentes de commission Mmes BARBEZAT-FORNI et PULIDO que je profite de remercier chaleureusement pour leur travail effectué. Par conséquent, et sur la base de ces explications, l'Exécutif a décidé d'octroyer lui-même les subventions d'aide en Suisse et d'aide à l'étranger, selon les critères qui ont émergé pendant l'élaboration de ces règlements, c'est-à-dire les 4 cercles : Anières, CoHerAn, Arve-et-Lac et Genève et/ou un lien direct avec Anières, ceci en accord avec l'art. 48 de la loi sur l'administration des communes et jusqu'à l'approbation d'un règlement par le conseil municipal.

Dès le début de la prochaine législature, les discussions devront être reprises afin que la Commune puisse se doter de règlements et de matrices de contrôles internes permettant une gestion efficace, transparente et équitable pour toutes les demandes de subvention. »

\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

#### Séance « Sécurité »

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe que lors de la commission « Sécurité CoHerAn » du 27 janvier dernier, la date de la séance d'information publique sécurité a été fixée le 20 avril 2020 à Anières à la salle communale. Les trois Communes y participeront. L'horaire sera communiqué prochainement.

#### Panneaux publicitaires

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe qu'ils avaient évoqué le souhait d'éliminer les panneaux publicitaires sur la route de Thonon, et que cela remonte à 2016. Ils se sont rendu compte qu'il y avait deux panneaux publicitaires qui étaient sur le terrain de la Commune. Ces panneaux ont été enlevés le 13 février dernier. Ils vont pouvoir s'occuper des autres panneaux. Le lendemain de cet enlèvement, un habitant a demandé pour la pose d'un panneau deux mètres plus loin sur sa haie. M. l'Adjoint Pascal WASSMER lui a fait savoir que le Conseil municipal et lui-même n'étaient pas favorable. Il va quand même effectuer la demande.

#### Route de la Côte-d'Or

M. l'Adjoint Pascal WASSMER informe que la commune de Corsier a donné son accord pour le test de fermeture d'une année de cette route. Anières peut ainsi faire les demandes à l'OCT pour demander un arrêté qui entre en vigueur pour ses tests de fermeture.

---

M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.



**Point 10**  
**Questions écrites ou orales.**

*M. le Président passe la parole à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.*

Avallons

M. Pierre-Yves DECHEVRENS explique qu'il a été faire un tour aux Avallons voir les travaux. Il a constaté que les balcons allaient être détruits. Ceux-ci sont en béton et sont bien attachés à la ferraille existante du bâtiment. Il aimerait savoir s'il est nécessaire que ces balcons soient détruits. La réponse peut être donnée à la commission urbanisme.

M, l'Adjoint Pascal WASSMER ajoute que ce n'est pas son dicastère, mais il lui semble qu'il y avait des problèmes de pont de froid. Il est nécessaire de traiter ce point.

Panneaux des élections

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande par rapport au problème survenu durant la nuit de vendredi à samedi / de samedi à dimanche à Anières, Corsier et Hermance. Les panneaux de votations ont été pour la troisième fois consécutive, à la route de Chevrens, détruits. Ce n'est pas normal.

Mme Claire THIBAUT-BULIARD ajoute qu'il ne s'agit pas d'un acte politique mais de vandalisme. Il s'agit de personnes qui rentrent tard le soir.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remercie Mme Claire THIBAUT-BULIARD, mais les jeunes de l'Astural ne sont pas présents le weekend.

M. Yves GUBELMANN répond que ces déprédations ont lieu toute l'année, pas forcément en période des élections. Elles ont lieu sur toutes les propriétés qui sont sur la route de Chevrens, sur la route d'Hermance etc. Les gens de Chevrens et de Bassy le savent. Il y a des marques de vandalisme qui ont lieu en général le samedi soir.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER souhaite éviter qu'il y ait des sous-entendus par rapport à ces actes de vandalisme.

Parkings

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande par rapport aux voitures toujours mal garées sur la partie privée des Avallons.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond que le mandat a bien été donné à la société de surveillance. Il va y avoir un suivi.

M. Philippe GAILLARD ajoute que les habitants au chemin des Courbes ont signé une pétition qu'ils ont envoyée à l'Exécutif.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il n'est pas au courant de cette pétition. Il a effectué une demande à la commune de Collonge pour obtenir pendant la période d'été un agent qui puisse intervenir pour verbaliser les véhicules qui seront mal garés dans un premier temps. Il rappelle l'étude sur le stationnement qui est en cours. Cette étude doit être validée, cela prendra environ 2 ans. Ensuite, ils pourront verbaliser les véhicules en dehors des cases, car à ce jour il n'y a pas de cases. Sur certain accès, il est possible de prendre en compte la largeur de la chaussée et l'accessibilité par les secours ce qui permet d'intervenir.

M. Philippe GAILLARD ajoute qu'il s'agit d'un sens unique et autorisé pendant les travaux du centre de réadaptation. A ce jour, il n'y a plus de travaux mais toujours des véhicules le long du chemin des Courbes.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'ils ne peuvent pas intervenir, car il n'y a pas de cases ou de règlement. C'est un point qui va être traité pendant l'étude de stationnement.



M. Yves GUBELMANN explique qu'il s'est fait amender quand il était une fois hors case dans une Commune. C'était une zone comparable à celle du chemin des Hutins.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il est question de législation ou d'arrêté. Il y a un vide juridique. Cela allait tant que les personnes pouvaient se parquer également dans les autres Communes. A ce jour, ils ont mis en place des législations avec des macarons, tout se reporte sur la Commune.

#### Route de la Côte-d'Or

Mme Anne LEBISSARD demande par rapport à la fermeture provisoire de la route de la Côte-d'Or combien de temps cela prendra pour qu'une décision comme celle-ci.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il aimerait bien que cela entre en vigueur avant cet été.

#### Fibre optique

Mme Roberta RANNI demande quand va commencer la fibre optique.

M. le Maire Antoine BARDE répond qu'il s'agit d'un projet relativement complexe et qu'il y a toute une phase de préparation. Les premiers travaux concrets pour le citoyen devraient être effectués au mois d'avril. Il y a la phase technique et ensuite, la phase d'acquisition. Il y a tout un travail administratif qui vient en amont avant le début des travaux.

#### 31 décembre

Mme Florence PULIDO souhaite faire remarquer que lors de la distribution d'un paquet pour les aînés, elle a été chez une dame et cette dame lui a montré une lettre qu'elle a reçue de la Commune par rapport au 31 décembre organisé au restaurant Côté-Vignes. Sur la photocopie de ce courrier, il y avait un post-it écrit à la main qui indiquait que le transport organisé n'était plus en vigueur et que la dame devait se débrouiller par ses propres moyens pour venir à la soirée. Mme Florence PULIDO est choquée, car cette soirée est organisée pour les personnes seules et qui ne peuvent pas forcément se déplacer. Elle pense que la Mairie a les moyens de payer un taxi ou autre moyen de transport. Elle trouve cela dommage.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH va relater ce détail et regarder cela.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute que lors de la soirée du 31 décembre, elle a accompagné les personnes seules avec M. Giuseppe RICCUITI. Ils ont eu le plaisir d'avoir M. le Maire Antoine BARDE pour la partie de l'apéritif. Cela a fait plaisir aux personnes présentes. Ils ont été très bien reçus par M. Guillaume WOLF et le repas était très bon et copieux. Les gens étaient ravis. Ils ont eu part de cet incident et si elle ne se trompe pas, cette dame a organisé le trajet avec ses voisins. Cette dame n'était pas vouée à elle-même, car il lui semble qu'un lien a été fait.

---

**La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21h12.**

---

**Le Président du Conseil municipal :**

P.O. 



**La secrétaire du Conseil municipal :**



**Un Conseiller municipal :**







Procès-verbaliste : Lauriane GIREL

Annexes mentionnées



---

**RAPPORT**

**Commission Sociale, culture et loisirs du lundi 18 novembre 2019.**

---

Les membres de la Commission Sociale se sont réunis le lundi 18 novembre 2019 et la commission a traité les points suivants :

**1. Auditions.**

La commission a auditionné 3 associations.

**2. Discussion sur les auditions.**

Lors des discussions sur les associations auditionnées, les membres de la commission ont décidé d'accorder un montant total de 13'500CHF.

**3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du lundi 30 septembre 2019.**

Le projet de procès-verbal a été approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

**4. Discussion sur diverses demandes de subvention.**

Sur les différents dossiers annexés adressés aux membres de la commission et après discussions sur celles-ci, la commission a accordé un total de 21'000CHF à différentes associations qui oeuvrent pour des projets en Suisse et à l'étranger.

**5. Divers**

Dans les divers, les points comme :

- Une proposition de réforme de l'aide sociale en Suisse et à l'étranger,
- Le mérite Aniérois,
- Le règlement relatif à l'attribution de bourses pour les jeunes,
- La fête de l'Escalade,
- Et la soirée du Réveillon pour les aînés de la commune ont été abordés.

Florence PULIDO  
Présidente de la commission Sociale, culture et Loisirs



---

**RAPPORT**

**Commission Sociale, culture et loisirs du lundi 9 décembre 2019.**

---

Les membres de la Commission Sociale se sont réunis le lundi 9 décembre 2019 et la commission a traité les points suivants :

**1. Auditions.**

La commission a auditionné 2 associations.

**2. Discussion sur les auditions.**

Lors des discussions sur les associations auditionnées, les membres de la commission ont décidé d'accorder un montant total de 14'000CHF.

**3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du lundi 18 novembre 2019.**

Le projet de procès-verbal a été approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

**4. Discussion sur diverses demandes de subvention.**

Sur les différents dossiers annexés adressés aux membres de la commission et après discussions sur celles-ci, la commission a accordé un total de 23'500CHF à différentes associations qui oeuvrent pour des projets en Suisse et à l'étranger.

**5. Conseil municipal fictif.**

Cette année encore, un Conseil municipal fictif sera organisé pour les classes des élèves de 8P. Les élèves seront invités à venir dans la salle du Conseil municipal et débattront sur des sujets préparés en classe en respectant les règles en vigueur lors des séances du Conseil Municipal.

**6. Divers**

Diverses informations ont été données aux commissaires comme :

- les remerciements d'une association,
- un retour sur la fête de l'Escalade 2019,
- des précisions sur la patinoire ont été données,
- et pour terminer, des remerciements ont été donnés suite à la parution dans le journal communal de l'article sur la sécurité.

Florence PULIDO  
Présidente de la commission Sociale, culture et Loisirs



---

**RAPPORT**

**Commission Sociale, culture et loisirs du mardi 4 février 2020.**

---

Les membres de la Commission Sociale, culture et loisirs se sont réunis le mardi 4 février 2020. Etant donné que le PV n'a pas encore été approuvé par la commission, je ne vais citer que les points dont les délibérations doivent être votées ce soir.

**1. Ajafest**

Pour ce point, je vais laisser Madame Bery vous faire son rapport. Etant membre du comité d'organisation de ce festival, je me suis retirée durant les discussions.

**2. Manifestation du 1<sup>er</sup> août 2020.**

L'organisation de la manifestation du 1<sup>er</sup> août de cette année va rester pratiquement identique à celles des années précédentes mais nous avons néanmoins le privilège de pouvoir accueillir Monsieur Alain Morisod pour son dernier bal.

Un tel événement nécessite du coup quelques ajustements supplémentaires au niveau de l'infrastructure et du matériel nécessaire pour ce bal.

Une tente plus grande devra être installée et un matériel de sonorisation adéquat pour un tel spectacle devra être loué. Ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Afin d'éviter que le budget n'explose pour cette manifestation, certaines économies ont déjà pu être faites comme :

- La décision de ne pas engager un mandataire externe pour l'organisation, comme il était le cas les années précédentes, mais de l'organiser à l'interne avec les responsables concernés de la mairie,
- La suppression, en partie, du plancher sur le champ. Une petite partie sera tout de même conservée afin de pouvoir danser plus aisément,
- La suppression des bougies offertes aux habitants,
- Et la suppression des feux d'artifices en fin de soirée. Ceci également pour des raisons écologiques et environnementales pour la faune et la flore.

Pour ce 1<sup>er</sup> août un budget total de 190'000CHF a été annoncé. Ce qui représente un dépassement de 70'000CHF, d'où la délibération 2015-2020-D-126 de ce soir.

La commission Sociale a préavisé favorablement, à l'unanimité, ce crédit budgétaire supplémentaire.

Florence PULIDO  
Présidente de la commission Sociale, culture et Loisirs



**Commune d'Anières**

---

**COMMISSION :** Urbanisme et constructions

**Séance du :** Mardi 28 janvier 2020

---

La commission « Urbanisme et constructions » s'est rencontrée le mardi 28 janvier à 19h30 et a traité différents objets, soit :

1. Point de situation sur la zone sportive. Madame BOSSHARD nous a fait un point de situation sur la zone sportive au chemin des Ambys. Elle nous a informé d'un entretien le vendredi 31 janvier avec l'Hospice Général, le Département du Territoire et la Commune. A la prochaine commission urbanisme, elle nous fera un résumé du rendez-vous.
2. Nous avons eu des retours sur la séance publique du PDCom, qui étaient pour la grande majorité positifs. Madame TRANDA fera une synthèse de la séance publique prochainement.
3. La commission a émis 3 préavis.

Le premier préavis porte sur les travaux préalables pour recevoir le bâtiment provisoire mairie et école. La commission a préavisé favorablement, à la majorité, l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 450'000 CHF.

Le deuxième concerne un préavis pour une étude architecte sur la parcelle no 570 TCA & Cotés Vignes. Il s'agit d'une étude de faisabilité du réaménagement des locaux du TCS, du restaurant et des locaux pour la pétanque. La commission a préavisé favorablement, à la majorité, l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 30'000 CHF.

Le troisième préavis concerne la création d'une servitude de passage à pied et à véhicule à charge de la parcelle No 6264 et au profit de la commune d'Anières. La commission a préavisé favorablement, à la majorité, la création de cette servitude pour un montant de TTC 4'000 CHF.

4. Finalement, nous avons approuvé le PV de la commission urbanisme du mardi 26 novembre 2019.

La séance s'est terminée à 21h48.

Jérôme JACQUIER  
Président





Commune d'Anières

---

**COMMISSION : « ASSAINISSEMENT – ROUTES – SÉCURITÉ – DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

**Séance du : Lundi 28 octobre 2019**

---

Les membres de la commission Assainissement, routes, sécurité, développement durable se sont réunis le lundi 28 octobre 2019. Pour rappel, le procès-verbal de cette séance n'a pas encore été approuvé par la commission.

**Audition de M. le Major Luc BROCH, Chef de service de la police de proximité et de M. le Lieutenant Patrick MARCHETTO, Chef de Poste de la Pallanterie**

M. L. Broch fait un bref récapitulatif de l'organisation de la police cantonale et nous donne un aperçu de la criminalité sur la commune.

La criminalité sur la commune d'Anières

La commune d'Anières se situe dans une fourchette raisonnable, le principal point concerne les infractions contre le patrimoine.

Anières se situe dans un volume extrêmement bas en termes d'interventions.

Les cambriolages

2014 : 55 cambriolages répertoriés - 2015 : 45 cambriolages - 2016 : 30 cambriolages - 2017 : 27 cambriolages - 2018 : 28 cambriolages - 2019 (à ce jour) : 27 cambriolages dont 11 tentatives. A 3 reprises les habitants se trouvaient dans leur habitation.

Le volume à ce jour est nettement inférieur aux années 2012-2014.

Agression

Le chiffre est relativement stable : 4 cas d'agression depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Séance d'information

Il est rappelé la séance d'information de 2018 destinée aux Aînés des communes CoHerAn. Une nouvelle séance pour l'ensemble de la population est prévue début 2020.

M. P. Marchetto donne quelques informations sur le Poste de la Pallanterie.

L'horaire d'accueil du public : du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30.

Le principal sujet d'inquiétude concerne les cambriolages. Depuis 2017 a été mise en place une collaboration avec la gendarmerie française avec 1 à 2 fois par mois des contrôles à la douane de la Route de Thonon ou d'Hermance.

M. P. Marchetto souligne la présence de la communauté des gens du voyage qui proposent des services (escroqueries) aux personnes âgées.

Des actions de sécurité et de prévention se font en collaboration avec la police municipale de Collonge-Bellerive.

Depuis 2017, les cambriolages sont en baisse malgré un pic en juillet et août de cette année par des bandes organisées.

## Vidéos de surveillance

M. L. Broch invite à distinguer les vidéos de surveillance qui enregistrent et peuvent aider à la résolution d'un délit ou d'une effraction par un visionnage différé et les vidéos de protection qui sont visionnées en permanence par des agents qui peuvent intervenir immédiatement.

La vidéo protection demande un système de caméras reliées à une centrale avec des personnes regardant en permanence les écrans (cf. dispositif installé aux Pâquis).

Il s'agit de savoir ce contre quoi on cherche à lutter.

La vidéo surveillance peut renforcer le sentiment de sécurité et peut aider à résoudre un certain nombre d'infractions (vols dans les véhicules, etc.).

Il faut que le dispositif soit efficient pour pouvoir faire une extraction d'images pouvant être annexées dans une procédure judiciaire liée à un délit afin qu'il serve comme élément constitutif d'un dossier pénal qui pourrait être à la charge des auteurs poursuivis dans le cadre d'une effraction.

Il convient également de voir s'il y a la volonté d'avoir un retour des images à la centrale de la vidéo protection de la police cantonale. Sont aussi à prendre en considération les questions relatives à l'intrusion dans la vie privée.

## Prévention.

Les mairies sont invitées à rendre attentif les habitants par le biais du journal communal sur les services proposés au printemps par cette population (rénovation des volets) et sur les mesures de prévention à prendre (échelle dans le jardin, portes et fenêtres ouvertes, etc.).

Avec de simples mesures, le nombre de cambriolages par opportunité peut diminuer. Les séances d'information organisées dans les communes du Canton permettent de rappeler le bon comportement à avoir. Il est possible de durcir la cible pour rendre plus difficile l'action des gens susceptibles de commettre des cambriolages.

La police cantonale essaie de développer une vraie vision d'actions de prévention, par des flyers, des campagnes d'information, des pages liées à la prévention sur le site internet de la police.

## **Poursuite de l'étude de la motion - Motion 2015-2020 M - 018 - « Pour une véritable stratégie de sécurité communale »**

M. l'Adjoint rappelle que l'audition de la police avait pour but d'avoir plus d'informations et de renseignements sur les dispositifs en place. Cette intervention s'est révélée intéressante, riche en éléments.

Il a déjà été décidé lors de la précédente séance de plusieurs actions à entreprendre concernant la communication, l'organisation d'une séance publique d'information CoHerAn début 2020 et de favoriser les actions entre voisins.

La sécurité privée a été augmentée et il sera étudié le coût pour une présence plus importante des APM la nuit et les week-ends.

La collaboration des communes CoHerAn avec les APM doit faire l'objet d'une réflexion mais les communes sont dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat suite à l'audit de la Cour des comptes.

Il constate que la pose de caméras est une aide pour la police, cependant l'installation de caméras ne doit pas être imposée par la commune mais doit se faire en concertation avec la population. La demande de quelques personnes n'est pas forcément partagée par tous.

## Catalogue de propositions :

1. Lors de la fête des voisins encourager les gens à se connaître mieux pour une surveillance partagée.
2. Organiser des événements publics pour informer les habitants.
3. Faire paraître deux fois par année, dans le bulletin communal, des informations pour sensibiliser la population sur les risques de cambriolage et comment s'en prémunir.
4. Installer des panneaux didactiques sur la chaussée avant les périodes de vacances.
5. Création d'un flyer explicatif pour se protéger au mieux des cambriolages.

M. P. Wassmer rappelle la Journée de la Sécurité organisée à Hermance il y a 2-3 ans et qui avait rassemblé tous les acteurs de la sécurité de la région et proposé de nombreuses démonstrations. Cette manifestation a eu peu de succès auprès de la population mais a permis aux intervenants de se rencontrer et de faire connaissance.

Les points essentiels évoqués lors de cette séance, à savoir l'information et la prévention et l'idée d'y aller par étapes.

### **Diverses informations**

#### **Champ de cannabis**

M. P. Wassmer informe d'un courrier adressé au Département cantonal. Il s'avère que le dossier dépend de la législation fédérale qui invite à dialoguer avec l'agriculteur. Il n'existe pas de distance à respecter avec les habitations.

#### **Aménagement de la douane**

M. l'Adjoint informe que l'avance des travaux dépend du Département, la commune ne peut intervenir pour accélérer le processus.

#### **Route de la Côte-d'Or**

Le Conseil municipal de Corsier se prononcera prochainement sur le projet de fermer la Route de la Côte-d'Or à la circulation (sauf riverains et trafic agricole).

Jean-Marc THIERRIN  
Président